

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 30 (1983)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cela permet d'assurer dans des situations de crise l'alarme et l'information de la population. On examine actuellement la question de savoir s'il faut – et jusqu'à quel point – davantage encore «sophistiquer» ce dispositif d'alarme, pour que celui-ci puisse être à tout moment et sans retard déclenché à distance au niveau fédéral, cantonal ou communal. Cela n'est du reste pas du ressort de la protection civile.

Quant à la radio locale, il s'agit d'un moyen de communication unidirectionnel mis au point à la demande de la Confédération. Ce système assez coûteux et très perfectionné pourra prochainement être fourni et permettra au chef local de transmettre aux abris les informations importantes sur le plan local. Dans cette perspective, la radio locale représente sans le moindre doute un moyen qu'il faut propager.

Il en est de même pour les détecteurs électroniques d'agents chimiques de combat qui, selon l'avis même des experts militaires, ne peuvent nous être fournis à l'heure actuelle pour couvrir tous nos besoins.

Ce qui me paraît important, c'est de constater que les abris et les mesures de protection civile disponibles actuellement, tels que les masques de protection et les détecteurs AC, offrent dès maintenant à la population une bonne protection contre les effets des armes connus à ce jour.

La protection civile est – encore une fois contrairement à l'armée – trop peu connue au sein de la population. Et à une époque où se manifestent les mouvements pacifistes et ont lieu des négociations sur le désarmement, il est particulièrement malaisé de populariser la protection civile. Avez-vous une recette pour arriver à susciter encore plus l'adhésion de la population à cette branche importante de la défense générale?

La réalisation des objectifs de la protection civile dépend essentiellement d'un travail d'information rationnel et continué auprès de l'opinion publique. Une analyse objective des efforts entrepris dans ce sens jusqu'ici montre que le niveau d'information de la population, certes encore insatisfaisant sur bien des points, est lié au fait que souvent les gens ne prennent pas – ou tout au moins pas assez – connaissance des informations qui leur sont fournies. Cette expérience, l'Union suisse pour la protection civile ne cesse d'ailleurs de la faire quant aux efforts qu'elle déploie elle-même.

Sur ce plan, il semble que les raisons suivantes sont tout à fait déterminantes: d'une part, le manque d'intérêt ou le confort intellectuel, d'autre part, un sentiment d'impuissance face aux dangers que présente une guerre moderne, lequel déclenche chez beaucoup de gens un phénomène de refoulement, autrement dit un refus intérieur de prendre connaissance de ces dangers. La capacité d'assimilation dépend aussi étroitement de la conjoncture internationale et du sentiment d'insécurité que celle-ci provoque. La tâche première d'un travail d'information de l'opinion publique revu et corrigé consisterait à briser cette indifférence et ce refus intérieur, même en ces temps de tranquillité et

«Nous devons inlassablement essayer d'exercer notre influence sur les organes responsables des cantons et des communes et de les convaincre.»

de paix apparentes, et à renforcer du même coup la confiance de la population à l'égard des mesures de protection civile. Il ne suffit pas, en l'occurrence, de motiver les gens qui manifestent déjà un intérêt pour la protection civile. Si l'on veut atteindre un public plus large, mais aussi intéressé, il faut intensifier le travail d'information à la base, c'est-à-dire au sein de la commune, et de préférence dans le cadre d'exercices et de cours d'instruction. En outre, il importe de se renseigner en permanence sur les canaux et moyens d'information nouveaux ou, le cas échéant, non traditionnels, puisque, comme chacun sait, il n'existe pas de recettes miracles dans le domaine des relations publiques.

Qu'attendez-vous de positif du débat sur le rapport intermédiaire au Parlement?

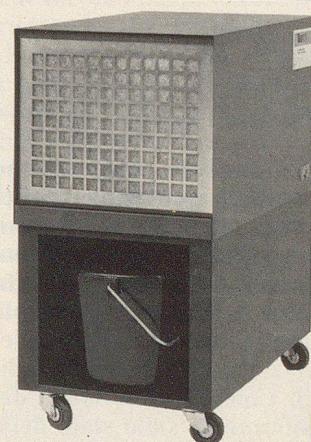
J'espère que le débat sur le rapport intermédiaire permettra d'attirer également l'attention sur les problèmes qui ne sont pas encore résolus et que le Parlement sera sensibilisé aux questions qui intéressent la protection civile. On ne peut en effet nier que, dans l'activité parlementaire, la protection civile ne vient évidemment que très loin derrière l'armée. Ce débat est une belle occasion d'exposer largement devant le Parlement, mais aussi devant l'opinion publique, le thème de la protection civile. Nous n'avons en aucun cas l'intention de faire comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bien au contraire, ce que je souhaite c'est montrer dans quel domaine nous avons encore bien des choses à faire.

Le débat au Conseil des Etats pourrait-il, d'après vous, déboucher sur une augmentation des moyens financiers mis à votre disposition?

Cela, j'y crois moins, parce que la situation financière actuelle de la Confédération restreint tout simplement nos moyens. Non, ce que j'espére réellement, c'est une plus grande compréhension de la part du Parlement, mais aussi des cantons et de l'opinion publique suisse, pour les questions relevant de la protection civile.

Avez-vous déjà eu l'occasion, éventuellement durant votre mandat de conseiller national, de faire un tour du côté du centre de protection civile?

Avant cette époque, je m'intéressais déjà aux problèmes de protection civile. C'est surtout l'organisme de protection civile de Winterthour, ma ville natale que je connais assez bien, et ce également en liaison avec mon activité de conseiller communal.



junor
Luftentfeuchter

**...für die Bau-Austrocknung
mietet man ihn schnell!**

Vermietung und Verkauf:
G. Kull AG, 8003 Zürich
Zurlindenstrasse 215a

Telefon
01 242 82 30
01 241 50 41

**Mobilier
pour centres
de protection civile**

études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91